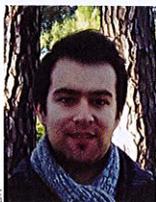


COMMENT CAPTER PLUS DE CO₂

TROIS MÉTHODES PERMETTENT D'AUGMENTER LE STOCKAGE DU CARBONE PAR LA FORÊT.



Pour lutter contre le réchauffement climatique⁽¹⁾, le label bas-carbone du ministère de la Transition écologique et solidaire vise à « favoriser l'émergence de

projets additionnels de réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) », notamment grâce au stockage du carbone par la forêt. Le 23 avril, le gouvernement a validé trois méthodes⁽²⁾.

Olivier Gleizes est le coordinateur national des projets carbone au CNPF⁽³⁾ (lire p. 12), à Montpellier. « Le label bas-carbone permet à des entreprises, des collectivités ou des particuliers de compenser leurs émissions de GES⁽⁴⁾, explique l'ingénieur forestier. Cette certification garantit qu'un tonnage quantifié de CO₂ est séquestré temporairement chez un propriétaire forestier, grâce au financement d'une entreprise par exemple. Il faut démontrer que la forêt capte davantage de CO₂ qu'auparavant, sur une durée donnée. »

Comment transformer un site forestier pour qu'il stocke davantage de GES, de manière certifiée ? Plusieurs projets pilotes ont été menés dans le sud de la France, mais aucune méthode officielle n'était reconnue jusqu'à présent. C'est le cas désormais avec les trois méthodes du CNPF.

Boisements de terres agricoles

La première méthode concerne les boisements sur des terres agricoles en cours d'embroussaillage. Le gain en carbone est alors élevé et peut être calculé. La seconde méthode concerne la reconstitution de forêts dégradées après une tempête ou un incendie. Les essences plantées doivent être adaptées au changement climatique et à la « station forestière » (lire p. 14). La troisième méthode concerne la conversion de taillis en futaie⁽⁵⁾, pour retarder la coupe rase. « L'objectif est de produire du bois d'œuvre, par exemple pour un parquet ou une charpente, plutôt que des piquets, résume Olivier Gleizes. Cet usage plus noble du bois prolonge le stockage du carbone. »

Un calculateur carbone

Ces techniques comparent la séquestration du carbone dans un site forestier, en fonction de sa gestion. Sans les utiliser, est-il facile d'établir un diagnostic carbone localisé pour une forêt ? Une étude⁽⁶⁾ de l'Ademe, réalisée par Olivier Gleizes en 2017, montre que les collectivités sont très intéressées par un tel



En France, la forêt compense seulement 12 à 15 % des émissions de CO₂.
CC BY-SA 3.0 KILOBUG

outil de diagnostic... Mais il n'existe pas encore de « calculateur carbone » universel. La localisation demande notamment des recherches de données approfondies avec l'IGN⁽⁷⁾.

Selon les espèces d'arbres

« Il faut se méfier des discours simplistes, notamment de certains commerciaux, sur le stockage des GES dans les forêts, avertit Olivier Gleizes. On ne peut pas dire "ce sol avec telle essence séquestre cette quantité de carbone". Il y a trop d'incertitudes, notamment sur la composition des sols. » Les espèces d'arbres ne stockent pas toutes la même quantité de carbone. Un mètre cube de peuplier contient 0,6 tonne de CO₂, contre 0,8 tonne pour le pin maritime et 1,27 tonne pour le chêne vert... Mais le chêne vert pousse moins vite, par exemple, que le peuplier. Le calcul n'est pas instantané.

« Chaque année, la forêt s'accroît en volume, notamment car des terres agricoles enfrichées sont abandonnées, poursuit l'ingénieur forestier. Nous prélevons environ 50 % de cet accroissement. Nous pouvons produire davantage de bois, sans déstabiliser la forêt, en privilégiant une gestion raisonnée de ce puits de

carbone. Dans le bâtiment, le bois d'œuvre peut remplacer le béton, l'aluminium et le PVC, dont la production énergivore émet du CO₂. »

Pour ce spécialiste du carbone forestier, les arbres ne sont pas le remède miracle contre le changement climatique. « La forêt française compense seulement 12 à 15 % de nos émissions de CO₂. Certes, nous pouvons réaliser de nouveaux boisements. Mais nous devons d'abord réduire ces émissions, de façon phénoménale. »

NICOLAS GUILLAS

⁽¹⁾Lire aussi notre dossier "Climat : de l'air, vite !", Sciences Ouest n° 369, février 2019. ⁽²⁾www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone. ⁽³⁾Lire Forêt entreprise n° 245. Le carbone forestier au cœur de notre société, coordonné par Olivier Gleizes et Simon Martel. ⁽⁴⁾Dans les secteurs de la forêt et de l'agriculture. ⁽⁵⁾Un taillis est une végétation dense d'arbustes utilisés pour produire du bois de chauffage. Une futaie est une forêt composée d'arbres plus espacés. ⁽⁶⁾Faire un diagnostic carbone des forêts et des produits bois à l'échelle d'un territoire, étude Ademe. ⁽⁷⁾Institut géographique national. Pour en savoir plus : www.territoires-climat.ademe.fr.



Lire aussi l'article
La ressource en bois en 2035
www.espace-sciences.org/so372/foret-2035

CONTACT

Olivier Gleizes, tél. 04 67 41 68 17, olivier.gleizes@cnpf.fr